



→ Communiqué CAS : les conséquences économiques de l'écotaxe.

L'écotaxe sur les transports routiers engendrera un impact significatif sur le coût des produits pondéreux, dont les terreaux et les amendements. Même si les dernières modalités ne sont pas encore précisées, l'essentiel de ce dispositif, annoncé dès 2007 et qui entrera en vigueur en octobre prochain, est connu. Si cette taxe répond à des ambitions partagées par de nombreux amoureux de la nature, dont les jardiniers, elle ne sera pas sans conséquence économique pour eux. En effet, la part du transport sur les produits pondéreux, tels que terreaux, amendements et paillages, est très importante aussi bien sur l'amont que sur l'aval (où elle représente 15 à 20 % du prix du produit livré chez le distributeur). L'évaluation des effets de la nouvelle taxe faite par les organisations professionnelles conduit à un surcoût sur cette catégorie de produit de l'ordre de 1 à 1,2 %. Sous peine de voir leurs marges disparaître, il est à craindre que les industriels se trouvent contraints de répercuter la hausse globale du coût du transport sur leurs prix de vente 2014, annonce la CAS. www.cas-asso.com